

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 mai 2009 à 13h00 à l'hôtel de ville de L'Estérel, sis au 115, chemin Dupuis à L'Estérel, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s:

André G. Nadeau Estérel

JoAnne Fandrich Lac-des-Seize-Îles

Michel Plante Morin-Heights

Clément Cardin Piedmont

Pierre Roy Saint-Adolphe-d'Howard

Nicole Durand,

Conseillère, observatrice Sainte-Adèle

Claude Boyer Sainte-Anne-des-Lacs

André Charbonneau Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Michel Lagacé Saint-Sauveur

André Genest Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et secrétaire-trésorier et Catherine Legault, adjointe administrative de la MRC des

Pays-d'en-Haut.

CM 104-05-09 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et **RÉSOLU UNANIMEMENT** des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut :

a) Souscrive à l'appui accordé par la ville de Sainte-Adèle en vue de revoir le mode de taxation basé sur la richesse foncière uniformisée et établir un autre mode d'imposition susceptible de répondre d'avantage aux attentes des municipalités et des contribuables en matière de fiscalité municipale.

b) Demande donc aux Unions Municipales de travailler de concert avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) afin de trouver une solution adéquate à pareille problématique.

2. QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- À la ville de Sainte-Adèle ;
- À la FQM ;
- À l'UMQ ;
- À la ministre, Mme Nathalie Normandeau ;
- Au ministre M. David Whissell ;
- Au député M. Claude Cousineau ;
- À M. François Doyon, citoyen de Sainte-Adèle.

ADOPTÉE